



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances, de la
Commande Publique et des
Affaires Juridiques et Immobilières
DFCPAJI_D2024_0066

**Décision portant retrait de
la décision n°DCPAJI_D2023_0143
autorisant le renouvellement de la
convention entre la Ville de Tourcoing et la
M.J.C Centre Social La Fabrique**

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la décision n°DCPAJI_D2023_0143 du 14 février 2024 autorisant le renouvellement de la convention entre la Ville de Tourcoing et la M.J.C Centre Social La Fabrique ;

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration et, notamment, son article L.242-1 qui dispose que l'administration peut retirer une décision créatrice de droits de sa propre initiative, lorsqu'elle est illégale, dans le délai de quatre mois suivant la prise de cette décision ;

CONSIDERANT le principe d'égalité de traitement ;

CONSIDERANT que la décision n°DCPAJI_D2023_0143 autorise, en son article 1^{er}, le renouvellement de la convention entre la Ville de Tourcoing et la M.J.C Centre Social La Fabrique mettant à disposition gracieusement les immeubles communaux sis 98 et 100 rue de Paris à Tourcoing (59200) ;

CONSIDERANT que la décision susmentionnée accorde, en son article 2, la gratuité des fluides ;

CONSIDERANT que les autres centres sociaux tourquennois ne bénéficient pas de cet avantage en nature ;

CONSIDERANT qu'il n'existe pas de différence objective permettant de justifier cette différence de traitement ;

CONSIDERANT que, à ce titre, la décision n°DCPAJI_D2023_0143 du 14 février 2024 est illégale ;

CONSIDERANT que la décision autorisant la signature de la convention litigieuse est intervenue le 14 février 2024 portant ainsi le délai de retrait de l'acte au 14 juin 2024 ;

CONSIDERANT que les conditions de l'article L.242-1 du Code des Relations entre le Public et l'Administration précitées sont réunies,

DECIDONS

Article 1er : La décision n° DCPAJI_D2023_0143 du 14 février 2024 autorisant le renouvellement de la convention d'occupation, à titre gratuit, des immeubles communaux sis

98 et 100 rue de Paris à Tourcoing (59200), entre la Ville de Tourcoing et la M.J.C La Fabrique est retirée.

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING.

Article 5 : La date de publication fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre la présente décision devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr ».

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **09 AVR. 2024**

Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER,
Premier Adjoint au Maire
délégué aux Affaires Juridiques



Accusé Réception en Préfecture le : **09 AVR. 2024**

Publié sur le site de la Ville le : **09 AVR. 2024**

BUDGET PRJN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_0066

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 09/04/2024

Objet : Décision portant retrait de la décision DCPAJI_D2023_0143 autorisant le renouvellement de la convention entre la Ville de Tourcoing et la MJC Centre Social la Fabrique

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 09/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DF CPAJI_D2024_0066 - D_cision portant retrait de la d_cision DCPAJI_D2023_0143.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240409-DAJI_D2024_0066-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 09/04/2024

